

Déclaration de la FNECFP-FO

Mesdames, messieurs,

Les élections professionnelles viennent d'avoir lieu. Les résultats montrent que Force Ouvrière, aura marqué ces élections de son empreinte en progressant sur les trois versants de la Fonction Publique, en consolidant sa première position dans la Fonction Publique de l'Etat et en renforçant significativement son audience dans l'Education Nationale avec une progression de 3,5 points.

Il n'y a qu'une seule analyse à faire de ce vote, celle du mandat qui nous est confié par les personnels qui nous ont apporté leurs suffrages.

Ce mandat, c'est de continuer à nous opposer à l'austérité, de défendre le service public, en particulier l'Ecole de la République, de défendre les garanties collectives nationales des personnels dans le cadre du statut de la fonction publique et des statuts particuliers de chacun des corps.

Ce mandat, c'est de représenter et défendre les intérêts des personnels, d'agir pour la satisfaction de leurs revendications.

Hier, 16 décembre, la confédération Force Ouvrière a organisé un rassemblement national pour le retrait du pacte de responsabilité. C'est une première étape et un avertissement au gouvernement, aors que celui-ci annonce de nouvelles mesures de déréglementation, notamment sur le travail du dimanche. De nouvelles menaces d'allongement de la durée de cotisations pèsent sur la retraite. Comme l'a déclaré à cette occasion JC Mailly, secrétaire général de la CGT-FO lors de ce rassemblement : « Pour une confédération fondamentalement libre et indépendante, attachée aux valeurs républicaines et à la démocratie, la responsabilité est de dire stop ! »

Nous ne pouvons pas accepter, aujourd'hui plus qu'hier, le gel du point d'indice jusqu'en 2017. Aujourd'hui la seule perspective est l'appauvrissement des fonctionnaires, et la smicardisation du seuil de la grille, non seulement pour les catégories B et C mais aussi pour les catégories A. Au mois de janvier c'est une nouvelle diminution des traitements nets qui est prévue.

Les projets de décrets et arrêtés sur les indemnités pour missions particulières découlant de l'article 3 du décret du 20 août 2014 abrogeant les décrets du 25 mai 1950 viennent d'être rendus publics. Nous n'y voyons pas de raison de modifier notre position sur ce décret. Les personnels jugeront si ces indemnités, variant de 300 à 3750 euros, attribuées sur des critères locaux, financées par la suppression des décharges statutaires et une partie des actuelles HSE, constituent une juste reconnaissance et une revalorisation. Ils jugeront si la présentation au CA des missions particulières à l'établissement est une garantie ou à l'inverse ouvre la voie aux pressions de toute nature.

Le 19 novembre Force Ouvrière organisait une conférence nationale sur les rythmes scolaires : les 250 délégués ont dressé un état des lieux qui confirme les conséquences de cette réforme sur les conditions de travail, l'égalité d'accès, la gratuité, la laïcité et les garanties statutaires.

... / ...



Nous réaffirmons ici notre demande de suspension immédiate de l'application des décrets sur les rythmes scolaires et de leur abrogation.

Nous avons en particulier interrogé le ministère sur de nouveaux développements, avec la signature, comme dans le Val d'Oise, de conventions entre les mairies et les DASEN ou les IEN sur l'organisation du fonctionnement de l'école. Cela pose tout bonnement la question : sommes-nous encore dans l'Éducation Nationale ? Les personnels enseignants, leurs obligations de service, leurs missions relèvent-elles toujours exclusivement de l'État ? Dans le même ordre d'idée quand concrètement nos collègues voient l'accès à la salle des maîtres ou à leur salle de classe remis en cause à tel ou tel moment du fait du déroulement des activités périscolaires, est-ce normal ? Nous avons déposé des dossiers concrets auprès du ministère et nous attendons bien évidemment une réponse précise.

La voie professionnelle sous statut scolaire est en butte aux plus lourdes menaces, du fait de la priorité absolue apportée au développement de l'apprentissage, dans le cadre de la régionalisation de la carte de la formation professionnelle initiale. C'est aussi le statut des personnels qui est directement menacé, comme en témoigne un récent colloque consacré à ces questions.

Aujourd'hui les personnels de l'Éducation prioritaire sont largement mobilisés. Ce que nos collègues refusent, c'est l'amputation de moyens pour les établissements qui découle de leur retrait de la carte de l'éducation prioritaire. Ce qui est proposé s'inscrit dans une simple logique de redéploiement. Les revendications des personnels sont légitimes, et au-delà de la manifestation de cet après-midi, à laquelle Force Ouvrière appelle, le dossier n'est certainement pas clos. Cela ne fait que renforcer nos inquiétudes sur les conditions de préparation de la rentrée prochaine. D'une part l'augmentation des effectifs des élèves ne sera une fois encore pas compensée par le nombre d'enseignants effectivement dans les classes. D'autre part la réforme de l'allocation des moyens pour la DHG des collègues, s'inscrit dans une logique d'autonomie renforcée et de concurrence entre les établissements, dans un contexte de restrictions budgétaires. Nos collègues sont las de la dégradation de leurs conditions de travail, de salaires, et des réformes découlant de la refondation de l'école qui déstabilisent l'école plutôt que d'apporter les améliorations promises.

Je vous remercie de votre attention